

La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer juge que l'avis appelait sans nul doute à être voté à l'unanimité. Les axes retenus semblent pertinents, le groupe de l'Outre-mer en a pris connaissance avec satisfaction tout en souhaitant y apporter une amélioration. Pourtant il n'a pas pu voter ce texte.

En effet, l'accueil réservé sur la forme en section des activités économiques à l'amendement déposé n'a pas permis au groupe d'y apporter un avis favorable.

Par la proposition d'amendement, le groupe souhaitait attirer l'attention du CESE sur l'expérimentation menée Outre-mer et sur la possibilité de s'en inspirer. Cette expérimentation a en effet permis, par la mise en œuvre d'une TVA sociale dans certains secteurs d'activité, de créer des emplois nombreux dans certains territoires ultramarins grâce à un abaissement des charges sociales dans les secteurs concernés.

Le groupe aurait apprécié que le débat sur le fond puisse au moins avoir lieu en section avant qu'une décision ne soit arrêtée. Cela n'a malheureusement pas pu être le cas.

Cela amène le groupe à s'interroger sur la considération qui est accordée au groupe de l'Outre-mer au sein de cette assemblée.

De manière plus générale, cet épisode, que le groupe ne peut que déplorer, interpelle sur l'organisation des travaux de l'assemblée et des sections qui ne peut que pénaliser et exclure le groupe de l'Outre-mer et les groupes comprenant peu de représentants qui ne peuvent être présents dans toutes les formations de travail.

C'est pourquoi, dans ces conditions, le groupe s'est abstenu.